



COMMUNE DE BERNEUIL SUR AISNE

BULLETIN D'INFORMATIONS

Juillet 2017

Les horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mercredi : de 8h à 12h

Samedi : de 10h à 12h

Tel : 03/44/85/72/37

Fax : 03/44/85/71/91

email : communeberneuilsuraisne@wanadoo.fr

Site informatique : <http://berneuil-sur-aisne.fr>

Collecte des déchets

Suivez le calendrier de passage établi pour votre commune pour le ramassage des déchets selon leur nature :

Ordures ménagères : vendredi matin de bonne heure

Déchets verts : jeudi matin de bonne heure de mai à novembre

Tri sélectif : lundi matin de bonne heure

Toute l'année, y compris les jours fériés, à l'exception du 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier.

Recettes

- La commune va bénéficier, au titre du fonds départemental de péréquations des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2016, de la somme de 16 688,39 €
- GRDF : redevance pour Occupation « permanente » du Domaine Public (RODP) : 796,34 €
- GRDF : RODP « provisoire » : 397 €

Travaux et dépenses

- Réfection de la toiture et des gouttières du local comité des fêtes situé rue des Chiens rouges : 1575,20 €
- Achat de fleurs pour les parterres de la commune : 555,28 €
- Réfection des trottoirs rue de Rollet : 11 000 €

Travaux prévus

- Travaux d'accessibilité handicap des toilettes de la grande salle Saint-Rémi : 10 956€

Rénovation de la tombe du soldat Raymond Plaquin



Invité par Monsieur le Maire, le Comité Cantonal du Souvenir Français et les anciens combattants du village et les Associations patriotiques sont venus au cimetière communal pour honorer un soldat de 14 - 18, mort pour la France. Cette commémoration fut suivie d'un vin d'honneur à la salle Saint Rémi.

Historique de la sépulture: La concession initiale est enregistrée le 6 août 1926 par la Mairie de Berneuil sur Aisne, pour une période de 100 ans. La tombe non entretenue, s'est, au fil des ans, effondrée sur elle-même. Le Souvenir Français lance alors une procédure de déshérence et de rénovation.



Historique du soldat PLAQUIN : Raymond PLAQUIN né le 31 août 1890 à Morienvil. Incorporé à BEAUVAIS au 120^{ème} Régiment d'Infanterie, classe 1910, tombé au champ d'honneur le 3 novembre 1914 au bois de Gruerie, à la bordure occidentale de la Forêt d'Argonne, sur le territoire du département de la Marne.

Manifestations prévues

- Le feu d'artifice aura lieu comme à l'accoutumée le 13 juillet. Le comité des fêtes organise pour l'occasion un repas champêtre à partir de 19h00 au terrain de foot. Nous vous donnons rendez-vous à partir de 22h00 à la sucrerie, point de départ de la retraite aux flambeaux. Des bracelets et colliers lumineux seront également distribués aux enfants. Nous nous rendrons alors au terrain de foot, d'où sera tiré le feu d'artifice vers 23h00.
- La commémoration du 14 juillet aura lieu à 11h00 au monument aux morts, place Saint Rémi, celle-ci sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.
- La brocante de la Saint-Rémi

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire si vous souhaitez exposer à la brocante qui se déroulera le dimanche 17 septembre. La fiche d'inscription et les tarifs vous seront communiqués en mairie.

Manifestation passées

● 54^{ème} Congrès Cantonal des ACPG-CATM

Le 1^{er} avril a eu lieu à Berneuil sur Aisne le 54^{ème} Congrès Cantonal des anciens combattants. Accompagnés de la fanfare de Trosly-Breuil, une commémoration s'est déroulée au monument aux morts en présence de Monsieur le Maire, des officiels de l'association, de Madame Carlier, Messieurs Degauchy et Brailly. Plusieurs remises de médailles ont été effectuées à cette occasion :

- Messieurs Krégar et Maubaret, médaille de porte-drapeau.
- Monsieur Faroux pour sa présidence au sein des ACPG-CATM de Berneuil depuis 37 ans avec le soutien moral de son épouse.



Associations

● La Pieuvre Sportive :

Notre saison arrive à son terme et notre Assemblée Générale a eu lieu le 07/06/2017. Les cours de gym d'entretien reprendront, après un bel été et avec enthousiasme :

- Le mercredi 13 septembre 2017 de 19h à 20h15 à St Léger aux Bois
- Le Jeudi 14 septembre 2017 de 9h à 10h15 à la petite salle des fêtes de Cuise
- Le Jeudi 14 septembre 2017 de 19h à 20h15 à la salle des sports de Couloisy ou dans la salle des fêtes de Berneuil.
- Le lundi 18 septembre 2017 de 19h à 20h15 à la salle des sports de Couloisy ou dans la salle des fêtes de Berneuil.

Pour nous rencontrer venez nous voir au **Forum des Associations** le 09/09/2017 à la salle des sports de Pierrefonds ou aux horaires des cours précisés ci-dessus sachant que vous avez droit à 1 cours d'essai gratuit.

Notre site : <http://lapieuvresportive.wixsite.com/gym60350>

On vous attend avec grand plaisir !!

La présidente Brigitte GUEGUEN, 06.83.20.45.01

● La Semelle Berneuillaise :

La Semelle Berneuillaise a tenu son Assemblée Générale le samedi 3 juin. Elle se compose de 44 adhérents et a terminé sa saison par une randonnée le 24 juin à Tracy le Mont. La Semelle Berneuillaise reprendra ses activités à la rentrée par une marche le 16 septembre à Pierrefonds. Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances.

La Présidente Chantal DAVID, 06/82/07/58/02





- **Le Comité des Fêtes :**

Le Comité des Fêtes organise le 7 octobre une journée à Vaux Le Vicomte, en Seine et Marne.

Tarif : 37 € / pers, tout compris.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Le Président Rémi PADIEU, 06/84/55/91/71

- **La gymnastique volontaire :**

Voilà une saison de gymnastique qui se termine avec notre Assemblée Générale. Le nombre de nos adhérents reste stable. Avec une cotisation de 40 € pour l'année, cela reste très abordable. Nous espérons tous nous retrouver le 11 septembre à 18h15 pour la reprise des cours. *La Présidente Dominique PALETTE, 03/44/85/75/84*

Ecole - Collège

- **Nouvelle organisation du temps scolaire :** Après concertation avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, les enseignantes et les élus de parents, le Conseil Municipal souhaite revenir à la semaine de 4 jours. Le courrier de Monsieur le Maire a été envoyé à l'Inspecteur d'Académie et la réponse nous est revenue positive. A la rentrée de septembre, le temps scolaire sera donc le suivant :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h45 →11h45 et 13h30 →16h30 avec repos le mercredi

- **Une cérémonie de remise des prix** a eu lieu au collège Louis Bouland de Couloisy le mardi 27 juin en présence de Monsieur Michel PYTLAK, Maire-Adjoint. De nombreux enfants de notre commune ont été récompensés (excellence des résultats, progression du travail, participation à la vie du Collège...). Bravo à tous ces élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} qui se reconnaîtront dans ces quelques lignes.

Informations diverses

- **Recensement citoyen :**

Nous vous rappelons que les jeunes de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie. Cette démarche est indispensable pour pouvoir se présenter aux concours et examens. Dès leur majorité, ils seront inscrits d'office sur la liste électorale de la mairie.

- **Fermeture des deux salles Saint Rémi :**

Les deux salles des fêtes seront fermées à la location du 21 août au 23 septembre 2017 pour travaux.

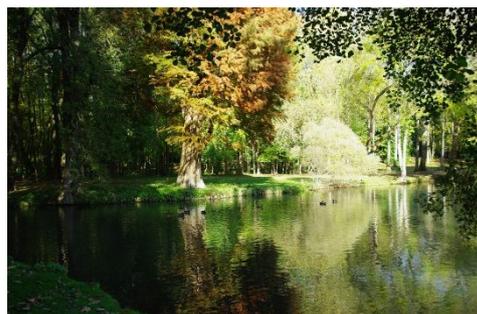
- **Tournée annuelle de conservation cadastrale**

Les propriétaires fonciers sont informés que Monsieur Youssef BLONDEL, géomètre du cadastre, sera de passage dans la commune au mois de juillet, afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan.

- **Dotations d'équipement des territoires ruraux 2017 :**

Un dossier de subvention avait été déposé afin de renouveler les jeux du parc municipal, une réponse négative nous a été notifiée en date du 16 mai 2017 pour des raisons de disponibilité budgétaire. Ce projet sera réexaminé en 2018.

- **NAP :** Pour la dernière des NAP (Nouvelles Activités Péri-éducatives) une sortie est organisée le vendredi 7 juillet au Parc de Géresme à Crépy en Valois, avec pique-nique et jeux.



Message de PREVENTION de la gendarmerie de l'Oise

« CAMBRIOLAGE : COMMENT L'EVITER ? »

Près de 1000 cambriolages sont commis chaque jour en France ! Les objets les plus dérobés sont peu volumineux et facilement revendables (bijoux, matériels numériques, informatiques, ...) et l'argent liquide.

Quelques précautions permettent d'éviter ou de retarder le passage à l'acte du cambrioleur et ainsi de voir ce dernier abandonner.

Conseils pratiques

- Equipez les portes et fenêtres de votre résidence de systèmes de sécurité et de fermeture fiable (verrous, volets, grilles, barreaux, œillette, entrebâilleur, alarme, ...);
- Installez un éclairage extérieur avec détecteurs de présence;
- Verrouillez systématiquement les portes à double tours;
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés (au cas où vous le perdriez !);
- Si vous perdez vos clés, pensez à changer les serrures rapidement;
- Laissez un double de clés chez une personne de confiance plutôt que de les cacher sous le paillasson, derrière un pot de fleurs ou dans la boîte aux lettres;
- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (éviter les lieux les plus accessibles ou la salle de bain, les piles de linges !);
- Ne laissez pas votre sac à main et les clés dans l'entrée de votre domicile ou dans votre véhicule;
- Evitez de laisser accessible tout objet facilitant l'ouverture ou l'escalade (outillage, échelle, ...);
- Faites un inventaire précis de vos objets de valeur (n° de série, description précise, photos, ...). Pour vous faciliter cette démarche, rendez-vous sur le site : www.objets-voles.fr

Si malgré ces mesures, vous êtes victime d'un cambriolage

- Ne touchez à rien;
- Appelez le 17;
- Faites un inventaire précis des objets volés (marque, détails, n° de série, factures, photos, ...). Ces renseignements s'avéreront précieux pour identifier les objets découverts et pouvoir vous les restituer ultérieurement;
- Faites opposition auprès de votre banque en cas de vol de vos moyens de paiement (carte bancaire, chéquier);
- Allez déposer plainte.

Ayez le réflexe 17 pour signaler toute présence de véhicule et/ou individus vous paraissant suspect (donner des éléments précis comme le type, la marque, la couleur et l'immatriculation du véhicule, la tenue vestimentaire des personnes).

Si vous constatez la présence de signes inscrits à l'extérieur de votre propriété et pouvant être des marques de repérage, faites des photos avant de les effacer et signaler les faits aux forces de sécurité.